ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Intelligence artificielle

Question écrite n° 4695

Texte de la question

Mme Christelle D'Intorni appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la potentielle instauration d'une taxe pour les entreprises ayant recours à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) lors de leurs échanges économiques sur le territoire national. En effet, Mme la députée constate que l'intelligence artificielle est une technologie qui se développe de plus en plus au sein des entreprises et ce, dans tous les secteurs d'activités. Bien plus et depuis ces dernières années, elle a connu une croissance exponentielle. Au cas d'espèce, c'est ainsi que 35 % des entreprises d'au moins 10 salariés en France utilisent déjà l'intelligence artificielle ou sont en train de la déployer. Pour rappel et selon Eurostat, seules 6 % des entreprises utilisaient l'intelligence artificielle en France en 2021. Pour Mme la députée, il apparaît donc plus que nécessaire de renforcer une vigilance collective puisque l'IA représente un véritable enjeu de souveraineté nationale. Nonobstant de potentielles dérives, l'intelligence artificielle a aussi des atouts. Elle permet d'envisager des gains de compétitivité, la mutualisation de données au service d'un secteur d'activité donné ou encore de venir suppléer certaines tâches difficiles. En d'autres termes, c'est un puissant levier d'innovation. C'est dans cette optique que le 16 juin 2023, dans le cadre de la Stratégie d'accélération en intelligence artificielle (SAIA) du plan France 2030, la direction générale des entreprises et le secrétariat général pour l'investissement ont lancé le programme IA Booster France 2030. Il résulte de ce qui précède que ce programme va permettre aux entreprises de réaliser leur transformation numérique en intégrant des solutions d'intelligence artificielle. Cependant et à l'heure où la France connaît des difficultés quant à sa dette souveraine, son déficit et au vu de la récente actualité et des coûts qui en résultent, Mme la députée souhaite pouvoir pallier à ces difficultés structurelles. C'est pourquoi Mme la députée souhaite qu'une taxe de 0,1 % du chiffre d'affaires annuel soit imposée aux entreprises utilisant, une quelconque forme d'intelligence artificielle dans leurs échanges économiques, sur le territoire de la République. En conséquence, elle lui demande si le Gouvernement entend instaurer une telle taxe qui aurait un effet positif pour les finances publiques de la France.

Texte de la réponse

L'intelligence artificielle (IA) est une priorité pour la France et un axe stratégique en termes de compétitivité et de productivité dans tous les secteurs de l'économie ainsi que dans les services publics. C'est ainsi que le Gouvernement a lancé dès 2018 une stratégie nationale pour l'intelligence artificielle (SNIA) afin de positionner la France comme l'un des leaders européens et mondiaux, tout en jetant les bases d'une structuration à long terme de l'écosystème de l'IA, à tous les stades de son développement technologique. Soutenue par le plan France 2030, la troisième étape de cette stratégie a été lancée en février 2025. Elle s'articule autour de plusieurs priorités, dont l'accélération des usages de l'IA, le renforcement des infrastructures de calcul et la formation des futurs talents. Le rapport rendu en 2024 par la Commission de l'intelligence artificielle conforte notre stratégie nationale et souligne les atouts du pays dans ce domaine. Il indique cependant que les montants investis dans l'IA aux États-Unis sont 20 fois supérieurs à ceux investis en France ce qui fait apparaître un risque majeur de domination du marché par quelques acteurs américains. Il fait également valoir qu'en mettant en place un écosystème favorable au développement de cette technologie, la France pourrait enregistrer une croissance annuelle additionnelle de 1,35 % d'içi 2034. Dans ce contexte, une taxe sur l'IA telle proposée par la parlementaire serait particulièrement préjudiciable. Elle serait contraire au programme d'accompagnement lancé

par le Gouvernement, IA Booster France 2030, qui vise à soutenir les PME et entreprises de taille intermédiaire françaises dans leurs processus de transformation numérique, l'amélioration de leur compétitivité et la modernisation de leur appareil de production grâce à l'intégration de solutions d'IA. Elle renchérirait en outre le coût des solutions d'intelligence artificielle que l'État emploie pour rendre l'action publique plus simple et plus efficace au bénéfice des Français. Plus généralement, cette mesure représenterait un signal négatif pour les entreprises susceptibles d'investir dans cette technologie, au détriment de l'objectif annoncé par le Président de la République le 9 février 2025 dans le cadre du sommet pour l'action sur l'IA, selon lequel 109 milliards d'euros seraient investis en France par des entreprises privées dans l'IA au cours des prochaines années Enfin, la proposition de la parlementaire est, d'un point de vue fiscal, déjà satisfaite, puisque tout chiffre d'affaires supplémentaire généré grâce à l'intelligence artificielle est soumis à la TVA et pris en compte dans le calcul de l'impôt sur les sociétés. Pour ces raisons, le Gouvernement est défavorable à la création d'une telle taxe.

Données clés

Auteur : Mme Christelle D'Intorni
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - UDR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4695
Rubrique : Impôts et taxes
Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 mars 2025, page 1319
Réponse publiée au JO le : 1er avril 2025, page 2294